

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DFPE 40** Crèche et logement de fonction situés 61/65 boulevard de Charonne (11e) - Convention de gestion avec Paris Habitat.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Paris Habitat une convention de gestion relative à la crèche et au logement de fonction situés 61/65 boulevard de Charonne (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Habitat la convention de gestion relative à la crèche et au logement de fonction situés 61/65 boulevard de Charonne (11e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, fonction 4, chapitre 011, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**